



Année scolaire  
2004 - 2005

## Courage, ne fuyons pas !

Tous les constats ont été faits depuis longtemps et confirmés par la synthèse du Débat national sur l'avenir de l'École publiée par la Commission Thélot sous le titre réfléchi de Miroir du Débat : la Loi d'Orientation a échoué dans la plupart de ses objectifs : trop d'élèves sortent de l'école primaire sans maîtriser les fondamentaux « lire et comprendre ce qu'on lit, énoncer par écrit et par oral des messages simples, compter, avoir acquis quelques règles de la vie en commun » ; le collège unique a abouti à une impasse ; le lycée n'a pas bien défini la vocation de chaque filière, générale, technologique, professionnelle ; trop d'étudiants arrivent avec un niveau insuffisant dans le premier cycle universitaire... On n'a pas réussi à éradiquer violence et incivilités à l'école. Les IUFM ne donnent pas entière satisfaction. Trop peu d'étudiants se présentent aux concours de recrutement pour enseigner dans le second degré, ils préfèrent à la rigueur devenir professeurs des écoles...

Face à cela, le ministre actuel se prononce selon les circonstances de l'énonciation avec plus ou moins de bon sens. Ainsi par exemple de son intervention du 17 mai au Conseil supérieur de l'éducation.

### Intervention du ministre François Fillon en préambule au CSE du 17 mai

M. Fillon a en effet honoré de sa présence le début de la séance puisque c'était le premier CSE depuis sa nomination. Il a tout d'abord déclaré : «*La France livre un combat dont dépend sa place dans le monde actuel. Notre atout central est l'éducation.*» Puis il a ajouté : «*La société française a besoin de repères collectifs et c'est l'école qui peut les donner.*» Il a cité, entre autres, «*le respect des professeurs et de l'école, l'éthique de l'effort, l'égalité des chances, la fraternité, la laïcité.*» «*L'intitulé "Éducation nationale" porte en lui-même un projet : instruire et rassembler. La communauté éducative [doit faire face] à une difficulté de fond, car l'école est le réceptacle de tous les problèmes. Mais c'est aussi son honneur.*»

Il a ensuite évoqué le Débat national, considérant que la synthèse ou *Miroir du débat* était stimulante, «*à l'image de cette relation complexe entre les Français et leur école.*» Il a relevé quelques préoccupations des Français qui ressortent de cette synthèse : les jeunes sortant sans qualification, les inégalités, la violence et les problèmes de drogue, les dysfonctionnements administratifs, la formation des maîtres, très variable suivant les IUFM, parfois remarquable, parfois insatisfaisante, l'absence de confiance en eux-mêmes des adolescents... La

(Suite page 2)

### Editorial

1 - Courage, ne fuyons pas !

Marie-Elisabeth Allainmat

### Nos positions

#### Communiqués de presse

3 - Laïcité à l'école

12 - "Cirque" au CSE du 24-6-2004

### Informations

9 - Calendrier 2004-2005

#### Fiches

7 - Reclassement HCI des certifiés

10 - TA à la HCL des certifiés

Jean Rodot

11 - A lire au BO

Marie-Thérèse Sannier

### Relations extérieures

3 - Audience au Cabinet de F.Fillon

Marie-Elisabeth Allainmat

4 - Défense du Latin et du Grec

Marie-Elisabeth Allainmat

6 - Relations avec la FADBEN

Françoise Poncet

11 - Colloque sur la Langue Française

Marie-Elisabeth Allainmat

12 - Derniers CSE de l'année scolaire

Marie-Elisabeth Allainmat

14 - Conseil Economique et Social

Michèle Prieul

### Vie du syndicat

#### Vie des académies

4 - Créteil. Anglais au baccalauréat

-Baccalauréat de technologie

Christine Leclercq

5 - Paris. Recours pour PTL

-Passage en classe supérieure

Corinne Lamesch

Nathalie Fromager

#### Tableaux d'honneur

5 - Quel est l'âge de la Principale?

13 - Comment lutter contre la discrimination

Commission Thélot poursuit ses travaux et doit présenter à la rentrée un rapport qui alimentera la réflexion du gouvernement pour le projet de Loi d'Orientation qui sera ensuite présenté au Parlement.

Le ministre a dit refuser de travailler «*dans un esprit de système*», il n'y aura «*pas de rupture, mais un réajustement*». Il faudra définir «*le bagage commun*» indispensable pour tout jeune sortant de la scolarité obligatoire. Il a réaffirmé que «*tout enfant entrant en 6ème doit savoir lire, écrire, compter*», que le plan de prévention des difficultés de lecture mis en oeuvre par son prédécesseur, serait poursuivi, qu'il fallait après un tronc commun donner à chacun la possibilité de choisir sa voie. Quant au «*collège unique*», ou collège pour tous, il refusait d'ouvrir le débat en termes théoriques, mais il prône les «*chances données à tous, car l'excellence doit être plurielle*». C'est pourquoi il propose un projet d'adaptation de la classe de 3ème, ce qui passe par une connaissance des métiers.

Puis il évoque **certains dossiers à l'ordre du jour de cette séance** du CSE, à commencer par **le bac pro en 3 ans** : il s'agit de poursuivre une **expérimentation**, mais **nullement d'une généralisation**, qui ne serait faite que **sous réserve d'un bilan**. Cela convient pour des élèves âgés, c'est étendu à 17 académies qui l'ont demandé. Il confirme le **droit à la formation tout au long de la vie** ainsi que **la perspective de 80% d'une classe d'âge au baccalauréat**, mais surtout **100% des élèves sortant du système avec une qualification**.

Il évoque, pour les **élections des parents d'élèves** au CA et au Conseil d'école, les ajustements nécessaires à l'évolution de la société (séparations et divorces...) : sera électeur chaque parent d'un élève inscrit.

Quant à la **circulaire sur la laïcité**, ajustée à 3 reprises, elle a été rédigée selon «*un axe républicain, ni angélique ni arbitraire*». Il a reconnu que «*cette question avait été laissée en suspens depuis trop longtemps ; il fallait donc trancher. Les idées forces ont été la fermeté (interdiction partout des signes religieux ostensibles) et le pragmatisme (laisser la responsabilité au terrain). La procédure d'exclusion doit être précédée d'un dialogue dont la responsabilité relève du chef d'établissement*». En revanche, il n'a pas accédé à la demande des autorités religieuses de donner leur avis au niveau de l'établissement, d'où l'idée des «*correspondants académiques*» pour le recueillir. Un **bilan sera demandé aux recteurs** à la fin de la 1ère année d'application de la circulaire. La clarté et l'efficacité ont été recherchées, la circulaire doit être «*appliquée avec fermeté et tact*». En aucun cas «*elle ne doit être interprétée comme la victoire des uns sur les autres. L'école est un lieu singulier ; la laïcité doit permettre de vivre à égalité dans le respect mutuel. C'est un message d'union, votre soutien est indispensable.*»

### Commentaire sur cette intervention

Le ministre a manifesté une bonne connaissance des dossiers, particulièrement ceux les plus sensibles, ses propos étaient mesurés et fermes tout à la fois. La réaffirmation des principes de base de l'école républicaine était claire. Cependant on peut se demander si la nouvelle loi d'orientation va changer grand chose, car aucun de ses fondements ne semble remis en question. Le collège unique, les cycles avec interdiction d'imposer un redoublement si nécessaire au milieu, 80% d'une classe d'âge au niveau du bac (voire bacheliers, comme le demandent certains syndicats et associations), 100% de réussite pour tous les jeunes, etc., toutes ces utopies qui se heurtent à la réalité des faits, semblent être passées au statut de dogmes intangibles.

Ce grand débat va-t-il encore être la nouvelle version de *Beaucoup de bruit pour rien* ? Pour le moment on attend la Loi d'orientation... Dans certaines de ses déclarations, le ministre actuel, François Fillon, ne semble pas manquer de courage. Espérons que cette aussi longue attente ne sera pas comme celle de Godot...

Marie-Elisabeth Allainmat, 6 juillet 2004

CNGA

**SIEGESOCIALETBUREAUX :**  
**63 rue du Rocher - 75008 PARIS**  
**Tél. 01 55 30 13 46**  
**Télécopie 01 55 30 13 48**  
**e-mail : cnga@cnga.fr**

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

\*

Président :

**Marie-Elisabeth ALLAINMAT**

Lycée de Sèvres

Président-adjoint :

**Michèle PRIEUL**

Paris

Vice-Présidents :

**-Henri CHARRUEL**

Lycée Voltaire Paris

**-Raymond CIMA**

Lycée Racine Paris

**-Françoise PONCET**

Lycée G. Eiffel Gagny

Secrétaire général :

**Anne-Marie DORANDEU**

Collège Courteline - Paris

Secrétaire général adjoint :

**Paulette JARRIGE**

Clg Matisse - Issy les Moulineaux

Trésorier :

**Michel SAVATTIER**

Lycée E. Branly - Châtellerauld

\*

\*

Présidents d'honneur :

**P. CANONNE, S. CARRAT,**

**J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,**

**M. BOUDOU**

\*

\*

Université Autonome

Directeur de la publication :

**M.-E. ALLAINMAT**

\*

Maquette : R. CIMA

Dépôt légal à parution

Commission paritaire :

n° 3 543 D 73 S

ISSN 0293-6003

\*

Ce numéro a été tiré

à 1500 exemplaires par l'imprimerie

PROSPER (Villeneuve d'Ornon)

\*

\*

La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA

## Intervention CNGA pour l'audience au cabinet du Ministre 13 mai 2004

(avec les syndicats du Comité de liaison  
FP-CGC Education Recherche)

Nous mettons beaucoup d'espoir dans l'annonce d'une nouvelle **Loi d'orientation pour mettre fin aux utopies dangereuses et préjudiciables aux jeunes (l'élève au centre...)** de la Loi de 1989 et de ses décrets d'application (1991...). Le ministre précédent semblait disposé à changer le cap. Or tant le Miroir du débat que certaines déclarations du nouveau ministre, M. Fillon, nous inquiètent. Par exemple, M. Fillon a déclaré sur France Inter, en substance, qu'on allait faire «évoluer», mais pas transformer radicalement les fondements de la Loi de 89. Certains points semblent ne pas être remis en question et être considérés comme de véritables dogmes : par exemple la notion de cycle, du moins dans ses implications telles que l'interdiction de faire redoubler à l'intérieur. Cela a des effets particulièrement pervers au lycée, où l'on ne peut imposer un redoublement en première, donc le seul verrou est à la fin de la seconde.

Il est difficile d'évoquer en quelques minutes tous les problèmes qui se posent dans le second degré, collèges et lycées. Mais nous tenons à vous transmettre ce que la majorité -souvent silencieuse- des collègues demande.

[Nous avons donc développé un certain nombre de thèmes habituels de nos revendications, à savoir ]

- **Affirmation de la mission prioritaire** de l'Ecole : transmettre des connaissances

- **Restauration de l'autorité de l'Ecole et des professeurs**

- Pouvoir de décision donné à l'équipe pédagogique en matière de redoublement,

- Réforme du conseil de discipline :

- **Neutralité dont la laïcité est une composante**

- **Réforme du collège**

- Projet CNGA : **second cycle pro-**

**gressivement optionnel et baccalauréat par matières**

- **Code de déontologie** (cf. nos motions d'AG)

- **Recrutement et formation des professeurs**

Si l'on revalorise l'image de l'Ecole et des professeurs, l'on pourra de nouveau rendre le métier attractif. Je voudrais juste insister sur quelques points :

- la nécessité de l'instauration d'une **véritable gestion prévisionnelle** et d'une **gestion vraiment humaine des ressources**. A la différence d'autres syndicats, nous ne demandons pas toujours plus de postes aux concours par principe, mais avec tous les moyens statistiques on devrait pouvoir prévoir de manière plus fine les besoins réels en postes. L'exemple des professeurs d'EPS est symptomatique de ce qui ne doit pas se faire ;

- la nécessité d'un prérecrutement sur critères de compétences par un concours à épreuves écrites ;

- une formation professionnelle certes, mais une formation académique de haut

niveau, justement parce que tout le monde a accès à toutes sortes d'informations et que le professeur doit encore plus qu'avant maîtriser sa discipline. Et ce qui nous inquiète, c'est que, malgré les témoignages des stagiaires d'IUFM, on ne semble guère remettre en question l'organisation de l'IUFM et encore moins son existence. D'ailleurs aucun bilan sérieux n'a été publié ;

- le problème des remplacements : il semblerait que dans les cartons il y ait la suppression des TZR. Là aussi on part du constat : il y a eu des TZR qui ne travaillaient pas ou guère, surtout en EPS, en philosophie et en allemand. Donc on supprime les TZR. Mais d'un autre côté on se plaint que dans d'autres disciplines des élèves n'aient pas de professeurs et des parents gagnent des recours, l'Etat étant condamné à verser des indemnités pour ce préjudice. Il ne devrait pas être impossible de faire des prévisions sur les absences de professeurs. Tout n'est pas prévisible, donc un volant de TZR est indispensable.

Marie-Elisabeth Allainmat

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mardi 4 mai 2004

### Laïcité à l'école : d'un projet consternant à... une délicate mise en oeuvre

Fidèle à sa conception d'une Ecole publique respectant une stricte neutralité, le CNGA

- apprécie que, dans le projet de circulaire définissant les modalités d'application de la loi interdisant les signes religieux ostensibles à l'école, soient réaffirmés clairement les principes et les valeurs qui fondent toujours l'Ecole de la République, « gratuite, laïque et obligatoire »,

- enregistre le retrait des éléments les plus consternants de la première mouture,

- déplore cependant la trop grande responsabilité incombant aux chefs d'établissement dans l'appréciation du caractère ostensiblement religieux ou non d'un accessoire vestimentaire, avec le risque d'engendrer des conflits insolubles entre les membres de la communauté éducative et d'aboutir à des réglementations différenciant d'un établissement à l'autre, en contradiction avec le principe d'égalité,

- estime qu'il serait plus judicieux d'interdire purement et simplement le port de tout signe religieux pour les élèves, comme c'est déjà le cas pour les personnels, et ce, dans tous les établissements scolaires publics,

- espère surtout que **la nouvelle Loi d'orientation réaffirmera le principe plus général de neutralité -dont la laïcité n'est qu'une composante- en matière politique, idéologique et religieuse.**

### Anglais au Baccalauréat

#### Lettre adressée à l'IPR et... en attente de réponse !

Madame,

Je m'adresse à vous en tant que responsable académique du CNGA, car j'ai été alertée par des collègues qui, en appelant la commission d'harmonisation pour poser une question à propos de la compréhension, avaient reçu des consignes verbales visant à ne pas pénaliser les candidats de plus d'un tiers des points dans les séries S/ES, et de la moitié en L, pour les fautes de langue, même les plus graves. Il semblerait qu'en espagnol, des collègues aient reçu des ordres semblables. Si mes informations sont bonnes, les centres d'examens ont diffusé ce matin un rectificatif du corrigé avec des consignes écrites allant dans le même sens.

Il est anormal que les correcteurs n'aient pas été officiellement avertis de ces nouvelles consignes au moment de la récupération des copies. Nombreux sont ceux qui seront obligés de reprendre toutes les copies déjà corrigées.

D'autre part, le principe même de donner aussi peu d'importance à la qualité de la langue est, selon le CNGA, fort contestable, car le danger est que l'épreuve de langue devienne une simple parodie. D'ailleurs, cela est en contradiction totale avec le projet de programme ambitieux qui a fait l'objet d'une consultation il y a à peine trois mois. L'Inspection peut-elle cautionner un tel revirement ?

Le CNGA s'inquiète d'une évolution qui aboutira inévitablement à l'effondrement du niveau - déjà faible - en langues et à la dévalorisation du Baccalauréat. C'est à se demander si le but n'est pas de supprimer purement et simplement l'examen pour le remplacer par un contrôle continu.

Sentiments respectueux,  
Christine Leclercq

### Baccalauréat technologique

Les examens sont censés être nationaux. Or dans certaines sections en fonction de « l'humeur de l'inspecteur » pour des épreuves à fort coefficient, on voit dans certaines académies des « sujets maison », le professeur de la classe rédigeant le sujet pour ses propres élèves, des sujets académiques, ou des sujets inter-académiques. Par exemple : l'épreuve ESTI à coefficient 9 du bac technologique génie civil, le sujet d'organisation de chantier et les TP !!!

## POUR LA DÉFENSE DU LATIN ET DU GREC

### Compte rendu de la réunion publique du 15 mai 2004

Placée sous la présidence de Jacqueline de Romilly, très pugnace dans sa présentation liminaire, cette manifestation s'est très bien passée devant une salle comble (1) dont la capacité de deux cent cinquante places a été insuffisante. Elle a été, comme le souhaitaient ses organisateurs, toutes les associations de défense des langues anciennes, le reflet des signataires très divers de la pétition (66000 ce jour-là), c'est-à-dire de l'opinion publique. La qualité des brèves interventions de non-spécialistes a revigoré l'assistance et montré, en dehors de bien des sentiers battus, toute l'actualité et la nécessité de la connaissance du latin et du grec. En particulier, Laurent Laffargue, brillant mathématicien, médaille Fields 2002, a expliqué comment, à l'adolescence, la lecture vorace des classiques et l'apprentissage des langues anciennes avaient été source de plaisir et beaucoup plus utiles à sa formation scientifique que tout autre enseignement. Puis un professeur de droit à Paris, François Gaudu, a rappelé l'importance de la culture classique et du droit romain pour acquérir une formation solide de juriste. Enfin, Hélène Hervieu, d'abord professeur d'allemand, puis traductrice principalement du norvégien, a charmé l'auditoire en parlant du latin et du grec comme de « *lumineux objets du désir* », qui lui ont permis de ne « *manipuler* » qu'une dizaine de langues - excusez du peu !, c'est elle qui a traduit du suédois *Le monde de Sophie* et maintenant pour se distraire elle s'attaque au finnois et au japonais !

François Bayrou a vigoureusement défendu la nécessité de maintenir l'enseignement du latin et du grec, ce qui n'est pas un combat d'arrière-garde, mais la défense de « *la colonne*

*vertébrale qui forma l'identité de l'Europe et de l'occident* », « *l'Europe ne peut pas vivre sans la familiarité de ses racines et donc de deux grandes racines, le latin et le grec* ». Et cet enseignement doit être offert partout, sinon, nous sommes « *menacés d'un clivage social* », les langues anciennes étant aussi un « *élément d'intégration* ». D'après lui, il faut faire vite, car nous sommes « *à l'aube des jours où tout ceci sera irréversible, si on ne maintient pas un nombre de postes généreux aux concours* ». Dans l'immédiat, **deux urgences : le nombre de places au concours et le rétablissement des options en collège**. Dans le long terme, il faut « *changer de gamme de combat, ne pas rester avec des pétitions sur Internet, mener un combat dans l'opinion publique, être sauvages, irréductibles, se battre sans aucune concession sur l'essentiel* ». Comment les idées viennent aux -anciens- ministres à la veille d'élections !

Les trois heures de la réunion n'ont pas permis à tous de s'exprimer, et le débat prévu n'a été qu'amorcé. Le CNGA a juste rappelé son soutien à « *l'Appel pour le latin et le grec* » à l'origine de cette réunion. (2) Mme Maliakas (adhérente CNGA) a informé l'assistance d'une victoire : les élèves des classes à horaires aménagés pour la musique (CHAM) pourront aussi suivre l'option latin.

Marie-Elisabeth Allainmat

(1) Amphithéâtre de l'EHESS, boulevard Raspail à Paris

(2) Un compte rendu détaillé, rédigé par l'APPLS, figure sur le site : <http://www.sauv.net/reunion20040515cr.php> et l'édition des interventions sous forme d'actes est prévue.

## Aides de laboratoire

Recours amiable suite au refus de payer la prime spéciale d'installation d'une collègue (plus de 1000 €).

Suite à ce recours la prime vient de lui être versée.

Corinne Lamesch



à Monsieur le Recteur  
de l'Académie de Paris  
47, rue des Ecoles  
75230 Paris Cedex 05

Objet : Prime spéciale d'installation

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur le fait suivant.

A ma demande de prime spéciale d'installation, il vient de m'être opposé, par une lettre datée du 23 janvier 2004, un refus au motif que la prime en question « n'est pas allouée à un agent mutant d'une académie de province vers l'académie de Paris si celui-ci était déjà titulaire dans un corps et qu'il ne change pas de corps ».

Or ayant été stagiaire dans l'académie de Strasbourg pendant l'année scolaire 2001-2002, j'ai été titularisée le 1er septembre 2002 et mutée à la même date du 1er septembre 2002 dans l'académie de Paris. Je n'étais donc pas déjà titulaire lors de ma mutation dans l'académie de Paris.

Autrement dit, je fais partie des fonctionnaires de l'Etat qui « à l'occasion de leur accès à un premier emploi d'une administration de l'Etat reçoivent au plus tard au jour de leur titularisation une affectation dans l'une des communes de la région Ile-de-France » visées par le Décret 89-259 du 24 avril 1989 et auxquels il est prévu d'accorder la prime spéciale d'installation que je sollicite.

En espérant qu'il pourra être fait droit à ma demande, je vous prie, Monsieur le Recteur, d'agréer l'expression de mon profond respect.

### A Monsieur le Directeur de l'Enseignement Scolaire du MEN (DESCO)

Le CNGA est inquiet d'un certain nombre de faits et nous tenions à vous en informer :

- Les autorisations de passage en classe supérieure, particulièrement en collège, ne répondent pas toujours à des critères pédagogiques mais à des considérations de limite d'âge ou de comportement : même si le niveau de l'élève est faible, il sera autorisé à passer en classe supérieure voire à sauter une classe si ce même élève est âgé ou perturbateur.

On a vraiment l'impression que le but du passage en classe supérieure est que l'élève sorte du système scolaire le plus vite possible.

### Quel est l'âge de la Principale ?

Je suis confortablement installée dans la salle du Conseil de classe de la 6ème 3 (Collège à Paris).

Plusieurs livrets ont déjà été examinés. Plus ils étaient mauvais et plus la Principale y avait puisé d'arguments justifiant un passage en classe supérieure. « Trop âgé pour redoubler, tellement âgé qu'on le mettra directement en 4ème, trop jeune pour redoubler, trop mauvais pour redoubler, trop bruyant pour redoubler... ». Les enseignants ont de plus en plus l'œil vague et la mâchoire pendante, lorsqu'on en arrive au cas de Julien.

- La Principale : Mme la professeure de maths, pourquoi lui notez-vous « difficultés d'analyse » ?

- La prof : Par exemple, dernièrement, j'ai posé un problème du type : « un enseignant a une classe à 15 élèves et une autre classe à 18 élèves ; quel est son âge ? » Et il m'a répondu  $15+18=33$  ans !

- La Principale : Et alors ?

- La prof : Et alors, ce problème n'a pas de solution déductible de l'énoncé !

- La Principale, levant les yeux au ciel : C'est nouveau ! Maintenant en maths on piège les élèves avec des problèmes sans solution !...

- La prof : ... pour leur apprendre à raisonner ! Pensez-vous que vos problèmes quotidiens aient tous une solution ?

Silence. On change de matière, de sujet, d'élève...

Fin du Conseil.

- La Principale : Mme la professeure de maths, finalement, quel était l'âge de cet enseignant ?

C'est à ce moment-là, je crois, que le dentier de mon voisin est tombé !

Les conseils de classe de collège se passent-ils vraiment tous dans de "bonnes conditions" ?

Nathalie Fromager

A l'initiative de la FADBEN (Fédération des Enseignants Documentalistes de l'Education Nationale), 4 réunions intersyndicales ont eu lieu au cours de l'année scolaire 2003/2004 et le CNGA était présent à toutes les réunions.

Les principaux problèmes propres aux documentalistes sont les suivants :

- l'hétérogénéité des 4 concours de recrutement, le concours 3ème voie étant peu sélectif d'où la nécessité de reporter les postes non attribués sur le concours externe ;
- le manque de personnel et particulièrement du personnel d'aide aux documentalistes : les CES disparaissent et les assistants d'éducation ne sont pas nommés en priorité dans les CDI ; les documentalistes ont de plus en plus de difficultés à remplir leurs missions ;
- le problème des postes non pourvus par des titulaires : tous les TZR sont en poste et non en remplacement, des vacataires de niveau BAC + 2 sans aucune compétence en documentation et 2 jours de formation occupent les postes non pourvus ;
- le remplacement du personnel partant en retraite n'est pas assuré : il est souvent oublié dans les statistiques de départ de comptabiliser les professeurs en réadaptation qui font fonction de documentaliste ;
- le rôle de l'enseignant documentaliste défini par une circulaire de 86 n'a pas été redéfini depuis la création du CAPES et la montée des nouvelles technologies ; un rapport de l'inspection vient de sortir en juin 2004 ;
- le problème des heures supplémentaires non payées : les chefs d'établissement semblent ignorer qu'ils peuvent transformer des HSA et HSE en heures péri-éducatives. Il s'agit d'un choix au niveau de l'établissement et la situation a peu de chance de s'améliorer avec les baisses actuelles des DHG ;
- le problème des heures dues par les documentalistes (30 + 6) : certains chefs d'établissement demandent la justification des 6 heures ;
- la préparation des interventions en classe n'est pas rémunérée alors que pour un professeur une heure de cours est décomptée pour 2 heures de travail ;
- le problème de la maintenance informatique du CDI qui maintenant devient un problème général de maintenance informatique pour les établissements ;
- le fait qu'il n'y ait pas d'inspection

spécifique pour les documentalistes (inspection vie scolaire) ;

- le fait qu'il n'y ait pas de possibilité de promotion car pas d'agrégation ;
- la nécessité de créer un nouveau corps statutaire d'assistant ou de secrétaire qui laisserait une chance d'intégration aux surveillants, CES, emplois jeunes... avec possibilité par la suite de promotion en passant des concours internes ;
- le fait que de plus en plus de régions se soient engagées à payer les manuels scolaires mais les modalités de distribution n'ont pas été évoquées d'où surcharge de la documentation (la Fadben a envoyé une lettre de protestation à M. Hollande). Trois lettres que le CNGA a signées, ont été envoyées aux ministres, inspecteurs et pour la dernière aux jurys des CAPES

pour réclamer l'homogénéité des concours de recrutement avec le même niveau d'exigence, pour protester contre la baisse du nombre de postes aux concours internes et externes et pour demander la création d'une liste complémentaire aux CAPES externe et interne afin de reporter sur ces CAPES les postes non attribués au concours 3<sup>ème</sup> voie.

Nous avons aussi commencé à réfléchir sur un référentiel de poste et de concours d'aides documentalistes. Nous aimerions terminer ce travail à la rentrée 2004 afin de demander une audience au ministère sur ce sujet. A suivre... Vous pouvez me joindre si vous voulez vous exprimer sur ce sujet.

Françoise Poncet  
alponcet@yahoo.fr

Monsieur le Ministre,

La Fédération des Enseignants Documentalistes de l'Education Nationale (FADBEN) et les organisations syndicales suivantes : CNGA-CGC, SE-UNSA, SCENRAC-CFTC, SNES-FSU, SNALC, SNCL-FAEN, CNT-FTE, SUEDUCATION et SGEN-CFDT tiennent à attirer votre attention sur le recrutement des professeurs certifiés en documentation.

En effet, selon nous, le nombre de postes proposés pour l'ensemble des concours ne permettra même pas de compenser l'ensemble des départs (retraite, réorientations professionnelles, réussites à d'autres concours...) alors qu'il faudrait, au contraire, doubler les postes dans la plupart des CDI. Il y a donc un grand risque que l'état de la profession, loin de s'améliorer, continue au contraire à se détériorer, comme les années précédentes. Force est en effet de constater que le nombre des personnels précaires et non certifiés en documentation, intervenant en responsabilité dans les CDI, ne cesse de s'accroître d'année en année. Nous vous prions donc instamment de prendre toutes les mesures susceptibles d'éviter qu'une telle situation perdure et de proposer dès maintenant le principe d'une liste complémentaire aux concours externe et interne.

Par ailleurs, il nous apparaît qu'une prise en compte des besoins en personnels nécessaires au bon fonctionnement des CDI et à la mise en œuvre des missions dévolues aux enseignants documentalistes doit avoir lieu, afin qu'une telle situation ne se reproduise pas en 2005. C'est la nécessaire formation des élèves à l'information qui est en jeu.

Persuadés du bien-fondé de notre requête, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

## Reclassement dans la Hors-Classe Certifiés, PLP, PEPS, CPE

Classe normale Certifié, PLP, PEPS, CPE			Reclassement dans la Hors-Classe		
Echelon	Indice majoré	Ancienneté d'échelon	Echelon	Indice majoré	Ancienneté conservée
11ème	657	> = 3 ans	6ème	740	non
11ème	657	< 3 ans	5ème	694	oui
10ème	611	> = 2 ans 6 mois	5ème	694	non
10ème	611	< 2 ans 6 mois	4ème	641	oui
9ème	566	> = 2 ans 6 mois	4ème	641	non
9ème	566	< 2 ans 6 mois	3ème	600	oui

### Principe

On est promu à l'échelon de la Hors-Classe dont l'indice est égal ou immédiatement supérieur à celui que l'on avait avant promotion.

L'ancienneté d'échelon est soit intégralement conservée, soit perdue (voir tableau).

### Exemples

X, Y et Z sont, tous trois, au 11ème échelon des certifiés depuis le 19 septembre 2001.

#### 1- X est promu à la HCI au 1er septembre 2004

Il a moins de 3 ans d'ancienneté dans le 11ème échelon. Le 1er septembre 2004 il est donc reclassé au 5ème échelon et conserve son ancienneté de 3 ans moins 19 jours.

19 jours plus tard, il a alors 3 ans d'ancienneté dans le 5ème échelon. Il passe donc automatiquement au 6ème échelon le 19 septembre 2004.

Puis, s'il est toujours en activité 3 ans plus tard, il passe automatiquement au 7ème échelon le 19 septembre 2007.

#### 2- Y est promu à la HCI au 1er septembre 2005

Il a plus de 3 ans d'ancienneté dans le 11ème échelon. Le 1er septembre 2005 il est donc reclassé au 6ème échelon, sans ancienneté dans cet échelon.

Puis, s'il est toujours en activité 3 ans plus tard, il passe automatiquement au 7ème échelon le 1er septembre 2008.

#### 3- Z est promu à la HCI au 1er septembre 2006

Comme dans le cas précédent, il a plus de 3 ans d'ancienneté dans le 11ème échelon. Le 1er septembre 2006 il est donc reclassé au 6ème échelon, sans ancienneté dans cet échelon.

Puis, s'il est toujours en activité 3 ans plus tard, il passe automatiquement au 7ème échelon le 1er septembre 2009.

**Ce document fait partie des 60 fiches réservées à nos adhérents et qui traitent de sujets divers tels que « retraite », « concours », « traitements », « congés », etc.**



# CNGA

Pour  
affichage

## Pour tous les personnels

- Respect de leur statut
- Revalorisation des traitements
- Liberté pédagogique pour les enseignants

## Collèges

- Non au "moule unique"
- Oui à une diversification en fonction des goûts et des aptitudes de chaque élève

## Lycées

- Oui à la valorisation de l'enseignement professionnel.
- Oui à la spécificité de l'enseignement technologique
- Non au contrôle continu pour les examens

- Non à l'école "garderie sociale"
- Non à la confusion des rôles : (professeur-animateur-psy-éducateur)
- Pour la transmission des savoirs
- Pour la neutralité (politique et religieuse) de l'école

**Conseil National des Groupes Académiques**

de l'enseignement public CFE-CGC  
*Fonctions Publiques CGC*



63 rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 46 - Fax. 01 55 30 13 48 - Mail : [cnga@cnga.fr](mailto:cnga@cnga.fr) - Site : [www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)

**Contact :**



## Calendrier administratif prévisionnel 2004-2005

### Remarque

Ce calendrier indicatif varie légèrement d'une année sur l'autre, mais il devrait vous aider à préparer, sans précipitation, vos éventuels dossiers de mutation, accès à la hors-classe, demande de congé parental...

### 2004

**Septembre** :Préinscriptions aux concours (agrégation, CAPES...) uniquement par internet.

**Octobre** :-Candidatures aux postes de réadaptation-Elections aux Conseils d'Administration des établissements-Notes de service sur la préparation des mutations-Inscriptions aux concours de techniciens-Demande de mise à la retraite.

**Novembre** :-Candidatures sur les listes d'aptitude d'accès à un corps-Candidatures sur les tableaux d'avancement à la hors classes-Inscriptions aux concours (agrégation, CAPES...)-Inscriptions aux divers concours et examens ATOS.

**Décembre** :-Demandes de mutation, mouvements spécifiques (classes prépa)-Demandes d'affectation pour les enseignants chercheurs-Mutations à l'étranger (Mission Laïque Française), candidature et formulation des vœux-Demandes de mutation des SASU.

### 2005

**Janvier** :-Demandes de mutation interacadémiques (enseignants)-Demandes de mutations AASU, APASU,...

**Février** :-Demandes de mutation des IA-IPR.

**Mars** :-Affectations pour les mouvements spécifiques-Mutations des personnels de catégories B et C à gestion déconcentrée (Demande de changement d'académie).

**Avril** :-Résultats des mouvements inter-académiques (enseignants)-Demandes de mutation intra-académiques (enseignants)-Demandes de mutation des Techniciens de laboratoire.

**Mai** :-Demandes de détachement dans le corps des personnels de Direction-Demande de disponibilité.

**Juin** :-Résultats des mouvements intra-académiques (enseignants).

**Juillet** :-Ajustement des mouvements intra-académiques et TZR-Affectation des stagiaires en IUFM.

**Août** :-Affectation des stagiaires IUFM en établissement-Ajustement des mouvements intra-académiques.

## Congés scolaires 2004-2005

### Vacances de Toussaint

Zones A, B et C: Du samedi 23 octobre 2004 au jeudi 4 novembre 2004

### Vacances de Noël

Zones A, B et C: Du samedi 18 décembre 2004 au lundi 3 janvier 2005

### Vacances d'hiver

Zone A: Du samedi 12 février 2005 au lundi 28 février 2005

Zone B: Du samedi 5 février 2005 au lundi 21 février 2005

Zone C: Du samedi 19 février 2005 au lundi 7 mars 2005

### Vacances de printemps

Zone A: Du samedi 16 avril 2005 au lundi 2 mai 2005

Zone B: Du samedi 9 avril 2005 au lundi 25 avril 2005

Zone C: Du samedi 23 avril 2005 au lundi 9 mai 2005

### Début vacances d'été

Zones A, B et C: Samedi 2 juillet 2005

Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

**Les seules rentrées d'argent  
du CNGA  
sont les cotisations de ses adhérents.**

**Pensez à régler  
votre cotisation  
2004-2005**

**Réduction d'impôt : 50% du montant de la cotisation**

## Tableau d'avancement à la hors-classe des certifiés

Année scolaire de la demande (années civiles X et X+1)	Promotion éventuelle l'année scolaire suivant celle de la demande
<p>Appel et présentation de la demande de candidature.</p> <p>La note pédagogique, les conditions d'échelon (être au moins au 7ème échelon) et de barème (note, ancienneté, bonifications...) sont appréciés au 31 août de l'année civile X.</p> <p>Les conditions de service (7 années en tant que certifié) sont appréciées au 1 septembre de l'année civile X+1</p> <p>Les diplômes et titres sont appréciés au 31 octobre de l'année civile X.</p>	<p>Il n'y a pas d'année de stage.</p> <p>Nomination à la hors-classe et reclassement au 1 septembre de l'année civile X+1.</p>

### I- Conditions générales

#### I-1. Appel de candidatures

Autrement dit, il faut présenter une demande dans les délais fixés par une Note de Service annuelle (qui paraît en général en octobre)

#### I-2. Autres conditions

I-2-1. Il faut être certifié, en activité (ou détaché) dans le second degré ou l'enseignement supérieur et au moins au 7ème échelon de la classe « normale ». En pratique, la nomination à la hors-classe n'intervient guère -sauf pour les biadmissibles- que lorsqu'on a déjà atteint le 11ème échelon.

I-2-2. Attention à la condition supplémentaire exigée, à savoir justifier de 7 années de service (complet ou partiel) en tant que certifié (à partir de la nomination comme stagiaire).

### II- Barème

II-1. Note sur 100 (note pédagogique + note administrative)

II-2. Ancienneté.

II-2-1. Pour les biadmissibles :

10 points par échelon jusqu'au 9ème échelon ; 30 points pour le 10ème échelon ; 10 points pour le 11ème échelon + 5 points par année dans le 11ème échelon augmentés de 5 points éventuellement s'il y a une année incomplète.

II-2-2. Pour les non biadmissibles :

10 points par échelon jusqu'au 10ème échelon ; 30 points pour le 11ème échelon + 5 points par année dans le 11ème échelon augmentés de 5 points éventuellement s'il y a une année incomplète.

II-3. Diplômes et titres

Liste limitative dont : admissibilité (au maximum 3) à l'agrégation : 5 points ; admission par concours (CAPES, CAPET, CAPT) : 5 points ; tout titre ou diplôme français ou étranger à Bac+4 ou homologué niveau II : 5 points ; tout titre ou diplôme français ou étranger à Bac+5 ou homologué niveau I : 5 points, tout titre ou diplôme français ou étranger à Bac+8 : 20 points, etc.

II-4. Bonification pour établissements sensibles (ZEP etc.)

- Durée : maxi 10 points (4 points pour la 3ème année puis 2 points par année supplémentaire)

- Manière de servir : maxi 10 points.

**Ce document fait partie des 60 fiches réservées à nos adhérents et qui traitent de sujets divers tels que « retraite », « concours », « traitements », « congés », etc.**

### Remarque : nominations hors barème

Proposées par le recteur dans la limite de 5% du contingent global des places.

## La langue française face à la globalisation Colloque des 3 & 4 juin 2004 au CIEP (Sèvres)

Organisé sous l'égide de l'association des *Amis de Sèvres*, ouvert par Louis Daveau, ancien proviseur du lycée de Sèvres, président des Amis de Sèvres, et par l'actuel Directeur du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), Albert Prévos, le colloque réunissait dans la Grande bibliothèque des représentants d'associations, de ministères et de professeurs français et étrangers engagés dans le combat difficile pour la défense de la langue française.

**Tout d'abord de tristes constats** : la pratique du français baisse même dans les institutions et organismes internationaux où l'on ne trouve souvent que des documents en anglais : la France réduit son budget consacré aux Alliances françaises dans le monde, les "francophones partiels" se font rares. Au CIEP, "la commande publique n'est plus au rendez-vous", les stages (du BELC pour former les formateurs en français et ceux d'*ingénierie éducative*) représentaient 9000 journées stagiaires il y a 10 ans, en 2004 il y en a eu 2300. C'est un problème politique tout autant que financier : si l'on n'est plus capable de les accueillir en France, ils iront ailleurs.

**Des atouts cependant et des raisons d'espérer** : si les stages longs du BELC ont été supprimés en 1996, les stages courts ont de plus en plus de succès. Un domaine nouveau, la certification en langues, est en pleine expansion : le DELF et le DALF (1) ont connu 360 000 unités en 2002 et l'on est en train de mettre au point le DELF scolaire, ainsi que de diffuser le Test de Connaissance du Français (TCF, équivalent français du TOEFL américain) créé en 2001. Le CIEP, opérateur international du MEN, a un grand rôle à jouer dans son rôle de conseil en "ingénierie éducative", dans un milieu où nous sommes en concurrence.

Ensuite, animée par Jean Auba, ancien directeur du CIEP, une table ronde a confronté pour le MAE (2), Xavier North, directeur de la coopération culturelle et du français et Pierre Janin de la

Délégation générale à la langue française et aux langues de France, à des représentants étrangers, souvent sévères à l'égard de la politique menée par la France ces dernières années. Ainsi Dario Pagel, Brésilien, président de la FIPF (3), a évoqué la bourse française qui lui a permis de venir étudier en France, alors que cette possibilité n'existe plus aujourd'hui... Il a fustigé les fonctionnaires et diplomates français qui s'expriment et donnent leurs documents en anglais ! Mais il refusait toute déploration nostalgique. La demande de français a évolué. Mais il faut que les états francophones aient une politique à long terme de la diffusion et de l'enseignement de la langue française.

Xavier North (MAE) refuse "la *complainte du français perdu*" selon l'expression de F. Mitterrand, mais veut raisonner en termes de métamorphose : face au modèle libéral anglo-saxon, le français garde de puissants atouts : "la *bataille des idées doit se faire en français*". D'après une enquête du British Council, à la question "Quelle langue **parlez-vous** ?" la réponse est l'**anglais**, mais à "Quelle langue **souhaiteriez-vous** parler ?", c'est le **français**.

Guy Berger, secrétaire général du Groupe d'étude sur l'éducation en Afrique francophone (GRETA), s'est demandé de "quelles valeurs est porté le

*fait de parler en français*". Cela implique 3 combats : le respect des règles internationales, l'enseignement du français, les raisons de parler et d'écrire en français qui se résument en "quelque chose de politiquement incorrect". Le moins que l'on puisse dire est que les interventions des représentants du MAE n'ont pas convaincu l'assistance et ont déclenché des réactions violentes ou affligées des professeurs étrangers de FLE (4), "souvent indignés du manque de soutien de la France". "Faites quelque chose, que les dirigeants parlent français, ayez du courage". Ces critiques et ces appels à l'aide corroborent, hélas !, les constats que fait chaque année la FPFRE (5) lors de son assemblée générale en juillet au Sénat. Certes la francophonie n'est pas l'affaire de la seule France, mais celle-ci devrait pour le moins donner un meilleur exemple en soutenant politiquement et matériellement les initiatives courageuses.

Marie-Elisabeth Allainmat  
20 juin 2004

- (1) DELF : Diplôme Élémentaire de Langue Française, DALF Diplôme Approfondi de Langue Française
- (2) MAE Ministère des Affaires Étrangères
- (3) FIPF Fédération Internationale des Professeurs de Français
- (4) FLE Français langue étrangère
- (5) FPFRE Fédération des Professeurs Français à l'Étranger

### à lire au BO

#### Carrière

##### BO N°25 du 24-6-2004

-Calendrier prévisionnel des examens et concours des personnels ATOS - année 2004-2005  
NOTE DE SERVICE N°2004-095 du 14-6-2004

##### BO Spécial N°15 du 20-5-2004

-Programmes des concours externes et internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, CAPET, CAPLP, de COP et de CPE - 2005

#### Enseignement, pédagogie

##### BO N°24 du 17-6-2004

-Nouveau livret scolaire pour le baccalauréat général - ARRETE du 4-5-2004

##### BO N°21 du 27-5-2004

-Respect de la laïcité. Port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics - CIRCULAIRE N°2004-084 du 18-5-2004

Marie-Thérèse Sannier

**- Séance du 17 mai**

Les points les plus importants après l'intervention du Ministre F. Fillon donnée dans l'éditorial :

**1 Circulaire d'application de la Loi sur l'interdiction de signes religieux ostensibles à l'école.**

Après distribution d'un ajout au point 3 avec une phrase pour son application au premier degré, chacun a pu faire une explication de vote.

Vote favorable par 26 voix pour (dont CFE-CGC, MEDEF, CGPME, SPDEN, UNSA, PEEP, SNALC...), 8 voix contre (dont FCPE), 6 abstentions (dont JPA, SNEC-CFTC, UNEF...), 25 RV (dont FSU, SGEN-CFDT, CFDT...).

**3 & 4 Modifications du Décret sur les EPLE et Ecoles (les deux parents sont électeurs au CA des EPLE et au conseil d'école, éligibilité des délégués élèves au CA des collègues avancée à la classe de 5ème, révision du mode d'élection des CVL, suppression de la Conférence des délégués remplacée par une Assemblée générale des délégués de classe en lycée).** Vote sur texte 3 (EPLÉ) : favorable par 46 pour (dont FSU, CFDT, UNSA, FCPE, PEEP...) 1 voix contre (CGC) 9 abstentions (dont SNALC, FO).

Vote sur texte 4 : favorable par 48 pour et 10 abst. (CFE-CGC, SNALC, FO).

**5 & 6 Bac Pro en 3 ans (depuis ce texte a été annulé par le Conseil d'Etat) et obtention du Bac Pro par VAE.**

Vote sur texte 5 : favorable par 14 voix pour, 3 contre (FO...) et 26 abstentions (dont CGC, SNALC...).

Vote sur texte 6 (VAE) : favorable par 43 voix pour et 1 abstention (FO).

**Présentation du Miroir du Débat par Claude Thélot (après la pause déjeuner)**

M. Thélot n'a fait qu'un bref rappel des différents canaux par lesquels avaient été recueillis les éléments « dont aucun n'est représentatif du pays [...] Il ne s'agit pas [pour autant] d'un miroir aux alouettes. Mais toutes les opinions que le miroir

reflète n'ont pas le même poids, elles ont été hiérarchisées. Le miroir n'est pas un miroir plat ». Cependant « le Miroir du Débat » n'est en aucun cas l'avis de la Commission, qui doit élaborer son propre rapport (fin septembre), qui fera des « recommandations pour la refondation de la Loi d'orientation ». Ce travail

n'a donc « rien à voir avec un référendum, [...] ces recommandations seront là pour enrichir le processus démocratique. Le débat et la Commission ne doublent en rien le gouvernement ». S'en est suivie une discussion, chaque organisation restant fidèle à ses options.

Ce à quoi M. Thélot a répondu : en effet « faire réussir tous les élèves est une demande du pays ». Il fera des recommandations, mais « cela ne contraint pas le gouvernement » ; « la nouvelle loi n'est pas écrite » ; « c'est le processus habituel d'élaboration d'une loi ». Pour conclure, en ce qui concerne « le socle commun », M. Thélot ne veut « jamais retenir l'adjectif minimal, ni pour les exigences, ni pour les moyens, mais indispensable, à ne pas confondre avec tout ce qu'apporte la scolarité obligatoire. [...] Il faut envisager cela dans le cadre de l'autonomie des établissements ». « La diversification pour chaque enfant n'a de sens que si le socle des valeurs communes est maîtrisé ». « Il faut tracer les frontières de l'école, mais pas à limiter à la seule instruction ». « Réussir dans la vie, oui, mais aujourd'hui cela suppose réussir à l'école, [puis on pourra] réussir ensuite,

tout de suite ou plus tard ». « S'il y a des moyens supplémentaires, il y aura des moyens, mais la question des moyens est au service d'une ambition bien assumée (qu'en termes choisis ces choses-là sont dites, NDLR) ». C'est ainsi qu'on pourra définir « quel métier [de professeur] pour quelle ambition ».

**Commentaire** On peut légitimement se demander, comme pour le discours du ministre, si les grandes lignes du futur projet de loi d'orientation ne sont pas déjà tracées. Certes il y a un effort de communication, le CSE apprécie la venue du ministre, d'intervenants aussi brillants que Claude Thélot, mais qu'est-ce qui va changer ?

**Communiqué de presse CNGA****"Cirque" au CSE du 24-6-2004 : la nouvelle Troisième**

le 25 juin 2004

Le CNGA-CGC

- déplore qu'une fois de plus des blocages idéologiques, sans aucun rapport avec l'intérêt des collégiens, aient abouti à un avis défavorable du Conseil supérieur de l'Education sur le projet dit de « Nouvelle Troisième » (35 voix contre, 13 abst. dont la FSU, 12 voix pour (dont la CFE-CGC), 1RV,

- rappelle que ce projet, équilibré, présentait l'avantage de concilier le maintien d'un enseignement commun majoritaire (25 heures 1/2) et l'ouverture sur le monde professionnel grâce à l'introduction d'une option facultative de « Découverte professionnelle » selon deux modalités (module « léger » de 3 heures en « montée progressive » pour tous les élèves volontaires et module « lourd » de 6 heures pour des élèves qui seraient susceptibles - mais pas obligatoirement - de choisir la voie professionnelle l'année d'après),

- ose espérer que le Ministre de l'Education nationale aura le courage de signer un texte qui représente une tentative de diversification raisonnable à la fin de l'enseignement obligatoire, diversification demandée par la majorité des collègues sur le terrain et qui pourrait contribuer à sortir de l'impasse du « collège uniforme », et ce dans l'intérêt des jeunes.

Puis on est revenu à l'étude des textes plus techniques à l'ordre du jour, dont le **BTS «Bioanalyses et Contrôles»**, approuvé à l'unanimité et le **Programmes d'histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain pour les CPGE de la filière économique et commerciale, option scientifique** (1ère et 2nde années) adopté à l'unanimité. (programme remarquable, mais les élèves y seront-ils bien préparés étant donné les nouveaux programmes H-Géo de Terminale S ?).

#### - Séance du 24 juin 2004

Le projet de circulaire sur l'**alternance en collège** ayant été retiré de l'ordre du jour, le point essentiel (toute la matinée !) a été le projet de « **nouvelle 3ème** » avec ses **modules de découverte professionnelle** (cf. Communiqué). Il a reçu un avis défavorable, ce qui n'a rien d'étonnant puisque 14 organisations avaient annoncé qu'elles voteraient contre (d'où les 35 voix contre). Mais l'attitude de la FSU a été plus surprenante : le projet présenté en CSE avait été largement modifié d'après l'étude en commission spécialisée et la FSU était venue avec 2 vœux et 8 amendements tous votés par le CSE et acceptés dans leur esprit par l'administration. Or après 1/4 d'h de suspension de séance la FSU s'est abstenue (d'où les 13 abst avec celle du SNALC et 12 voix pour, dont CFE-CGC).

L'après-midi, ont été notamment étudiés  
- le programme de **maths de 6ème**, adopté par 26 voix pour, 2 contre, 8 abst. dont CFE-CGC (programme ambitieux, s'appuyant sur les acquis du primaire, mais sans vérification et avec une nouvelle figure : le cerf-volant !)

- le programme de **SVT de 6ème** adopté par 25 voix pour, 7 contre, 2 abst. (CFE-CGC et SNE), 1 RV (FO) : la CFE-CGC a fait une déclaration dénonçant le caractère orienté de ce programme qui s'éloigne ainsi de sa valeur purement scientifique.

- le programme de **maths** de la future **STG** rejeté par 19 voix contre (SNES, CSEN, FCPE...), 13 abst. (dont CFE-CGC).

- le programme de **mathématiques de 1ère L**, option obligatoire au choix (ambitieux, mais très intéressant pour des élèves littéraires qui veulent réfléchir aux différents modes de raisonnement et à l'histoire des mathématiques, à condition que les enseignants développent l'esprit de recherche des élèves et ne se contentent pas « d'un cours » et que les effectifs ne soient pas nombreux !)

Ces programmes seront appliqués à la rentrée 2005.

Marie-Elisabeth Allainmat  
suppléante de Monique Weber

#### Comment lutter contre la discrimination : une idée nouvelle ?

Plusieurs organisations dénoncent les discriminations dont souffrent des candidats à l'embauche en raison de leur origine ethnique, de leur sexe, mais aussi de leur âge, leur apparence physique, leur adresse etc.

Ainsi, peu avant l'été, l'*Observatoire des discriminations* de l'Université Paris I<sup>1</sup> a envoyé 1806 courriers contenant 7 curriculum vitae types en réponse à 258 offres d'emploi dans une fonction commerciale. Pour le même CV, le handicapé a reçu 5 invitations à un entretien, le Maghrébin 14, l'homme de plus de 50 ans, 20, le jeune « *au visage disgracieux* », 33, le Français « *de souche* » habitant une cité, 45, tandis que celui habitant Paris recevait 75 réponses favorables et la femme de même type, 69. Autrement dit, pour travailler dans le commerce, mieux vaut être un Parisien « *bien français* », assez jeune, en bonne santé et au visage avenant qu'une femme laide, d'origine maghrébine, habitant une cité et handicapée ...

Avant de tirer des conclusions péremptoires, il y aurait certainement bien des questions à se poser : est-il nécessairement « *discriminatoire* » de sélectionner pour tel emploi précis un homme plutôt qu'une femme ? un habitant de Paris plutôt qu'un lointain banlieusard ? A partir de quel moment a-t-on un visage « *disgracieux* » ? (si la photo est bonne...) A quoi reconnaît-on un Français « *de souche* » ? (son nom ? son prénom ? son lieu de naissance ?). Et j'en passe... Mais il n'est pas question, cependant, de nier qu'il existe des discriminations et de considérer comme acceptable que des candidats valables soient rejetés *a priori* à cause d'une origine, d'une adresse (voir ci-dessus), sans compter qu'il existe bien d'autres critères de discrimination à l'embauche possibles, parmi lesquels des « *discriminations positives* » tout aussi injustes (appartenance politiques, communautaires ou autres, relations familiales...)

On aimerait un système qui limite autant que faire se peut ces présélections arbitraires et permette de donner une chance égale à tous les candidats, en fonction d'un élément objectif, en l'occurrence leur curriculum vitae.

Dans le département du Rhône, une idée a été lancée, celle du « *CV anonyme* ». Les CV seraient envoyés « *sans nom, sans indication de sexe, ni d'adresse, mais avec un numéro d'identification* ». Bien sûr, avant l'embauche, il faudrait bien que le candidat se présente en chair et en os, donne son nom, son adresse et on verrait s'il est blond ou brun, s'il est homme ou femme, jeune ou vieux, mais, au moins, les *a priori* auraient été éliminés.

Document anonyme, « *désanonymé* » seulement après un examen objectif, à l'abri des préjugés, favoritismes ou animosités personnelles... Ce système des CV anonymes ne ressemble-t-il pas furieusement à quelque chose qui nous est familier ? Monsieur le sous-préfet du Rhône délégué à la politique de la ville semble bien avoir réinventé pour le privé... le bon vieux système du recrutement par concours, que d'aucuns trouvent totalement dépassé et verraient très bien jeté aux poubelles de l'Histoire pour le service public.

Le CV anonyme ou les ringards à la pointe de l'innovation !

<sup>1</sup> Voir Le Figaro du 19 mai 2004

## Contribution du CES à la préparation de la Loi d'orientation sur l'avenir de l'Ecole

Comme nous l'avions annoncé dans l'UA 270, le Conseil économique et social (CES) a aussi été saisi par le Premier Ministre pour émettre un Rapport et un Avis sur l'avenir de l'Ecole, dont l'auteur se trouve être Mme Claude Azéma, conseiller CFDT, longtemps militante du SGENet, à ce titre, membre du Conseil supérieur de l'éducation pendant 10 ans.

C'est Michèle Prioul qui, en tant qu'expert des problèmes d'éducation, a fortement inspiré la Déclaration du groupe CFE-CGC au CES. En voici quelques extraits :

« [...] Le présent avis relaie très justement les constats d'échec d'une école qui n'a pas répondu suffisamment ces 15 dernières années à l'exigence de fournir un véritable outil de promotion collective, d'être une école pour tous par la reconnaissance des aptitudes différentes des élèves et de voies d'excellence plus largement diversifiées.

Il pointe aussi le déséquilibre entre les formations générale, technologique et professionnelle qui n'ont pas su offrir une réponse adaptée aux projets des élèves.

Globalement le groupe de la CFE-CGC partage les cinq orientations énoncées dans la conclusion pour une nouvelle loi d'orientation.[...]

Une nouvelle loi d'orientation est bien une urgence dans le contexte actuel. Une loi qui renforce le droit au savoir et le devoir d'instruire. Chaque élève est en droit d'exiger d'acquérir toutes les connaissances dont il est capable, dans le respect de la diversité de ses aptitudes et de ses talents.

[...] Un certain nombre de conditions sont incontournables.

La première est la maîtrise de la langue orale mais aussi écrite. [...] Elle n'est pas un combat d'arrière-garde car elle conditionne aussi la maîtrise des outils modernes de communication.

[...] **Une évaluation** doit s'inscrire dans une dynamique positive et les notes prennent généralement en compte les

efforts tout en offrant aux élèves et aux parents un repère utile.

**L'organisation en cycles peut être un bon système, à condition qu'un recours au redoublement y compris à l'intérieur d'un cycle reste possible.** La perspective de traverser un cycle sans contrôle des acquis nécessaires au passage dans le cycle suivant est éminemment perverse et contre-productive pour l'élève lui-même. De plus, faut-il considérer comme systématiquement traumatisante **la rupture entre les cycles primaire/collège, collège/lycée**, si le niveau des connaissances est garanti ? La notion de **rite de passage** ne fait-elle pas partie de la vie et ne contribue-t-elle pas à la construction de la personnalité ?[...]

Si l'idée d'unités capitalisables recueille totalement notre accord, [...] **l'extension du contrôle continu ne pourrait que porter atteinte à l'assurance d'une égale reconnaissance du diplôme sur tout le territoire.**

L'enseignant doit [...] dominer en pre-

mier lieu la ou les disciplines qu'il enseigne. Cela nous amène au rôle et à la formation du professeur des écoles ou des collèges et lycées. [...] Cela suppose que l'autorité du professeur et de l'institution qu'il incarne soit respectée. Mais les professeurs ne peuvent assumer tous les rôles, toutes les missions dévolues maintenant à l'école. La dilution des tâches ne peut qu'induire une dilution des formations, au détriment de la rigueur de chacune d'elles. Par ailleurs le recrutement, qui va être problématique d'ici peu avec les nombreux départs à la retraite, doit rester un recrutement par concours même si la formation continue doit s'imposer plus fortement au long de la carrière. [...]

**L'Ecole républicaine et gratuite est et doit rester un lieu d'apprentissage de savoirs, de comportements citoyens et de respect d'autrui. Seul un savoir solide permet d'acquérir les valeurs républicaines et non l'inverse. [...]** ».

## Pensez à régler votre cotisation

### 2004-2005

*Bulletin d'adhésion ci-contre*

*Réduction d'impôt : 50% du montant de la cotisation*

## Mission première de l'Ecole :

# ENSEIGNER

# Cotisation annuelle 2004-2005

## INDICES MAJORES

Indice 287 et au-dessous .....	80,00 €
De l'indice 288 à l'indice 308 .....	88,00 €
De l'indice 309 à l'indice 353 .....	98,00 €
De l'indice 354 à l'indice 404 .....	110,00 €
De l'indice 405 à l'indice 457 .....	123,00 €
De l'indice 458 à l'indice 500 .....	133,00 €
De l'indice 501 à l'indice 553 .....	143,00 €
De l'indice 554 à l'indice 600 .....	155,00 €
De l'indice 601 à l'indice 657 .....	166,00 €
De l'indice 658 à l'indice 702 .....	178,00 €
De l'indice 703 à l'indice 750 .....	188,00 €
A partir de l'indice 751 .....	198,00 €
<b>Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE* .....</b>	
Agrégés et Bi-admissibles .....	105,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)* .....	90,00 €
EL/Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année* .....	80,00 €
Aides-Educateurs .....	50,00 €
Assistants d'éducation .....	78,00 €
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire) .....	50,00 €

\* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EL/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

## RETRAITÉS

### Retraite brute (ou *Principal*) et Congé de Fin d'Activité

Inférieure à 900 € .....	63,00 €
De 900 à 1100 € .....	74,00 €
De 1100 à 1300 € .....	84,00 €
De 1300 à 1500 € .....	89,00 €
De 1500 à 1750 € .....	94,00 €
De 1750 à 2000 € .....	100,00 €
De 2000 à 2200 € .....	107,00 €
Au dessus de 2200 € .....	116,00 €



La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **55,00 €**. Pour celle des collègues en **C.F.P. rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste  $\geq$  **70,00 €** pour les actifs et **55,00 €** pour les retraités.

#### Temps partiel :

Pour un service  $\leq$  ou  $=$  à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 70,00 €*).

Pour un service  $>$  75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.

**Remarques: - LA DÉDUCTION FISCALE EST DE 50%**

- **PRÉLÈVEMENT** : Vous pouvez autoriser le CNGA à **prélever** le montant de votre cotisation en **3 fois** (ou en **une seule fois**).

Abonnement annuel à l'Université Autonome (UA) : **35,00 €**. Le service de l'UA est gracieux pour les adhérents à jour de cotisation.

## ADHESION - ABONNEMENT année scolaire 2004-2005

Académie:.....

M., Mme, Mlle :..... Prénom :..... Tél. :.....

Adresse personnelle :.....

Etablissement scolaire:.....

Catégorie et Fonction..... Discipline..... Echelon..... Indice..... depuis le.....

Situation particulière éventuelle : (Temps partiel . . . / . . . heures ; CPA ; CFA...)

- **\*ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit) pour 2004-2005**

- **\*demande le prélèvement automatique de sa cotisation**

en **une seule fois\*** ou en **3 fois\***

(demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.)

- **\*M'abonne seulement à l'UA (35 € pour 1an) fiscalement non déductible**

**\* (rayer les mentions inutiles)**

e-mail :

A...

le...

Montant  
de la cotisation

Signature

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS

**CNGA : 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Télécopie 01 55 30 13 48 - e-mail : cnga@cnga.fr**

**CCP : CNGA, Centre LA SOURCE n° 30-101-96 T**

## ***Dates à retenir. Stages FP-CGC***

*Militantisme, réforme de l'Etat : Je 28 et Ven 29 octobre*

*Stratégies de négociations : Je 04 et Ven 05 novembre*

*Rémunération, carrière : Je 18 et Ven 19 novembre*

***-Protection juridique  
par la DAS***

***-Aide psychologique  
par PSYA***

## **Liste des Responsables et contacts Académiques**

<b>AIX - MARSEILLE</b>	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 24 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 59 88 31
<b>ANTILLES - GUYANE</b>	Mme BIBAS - Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Mome Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
<b>BESANÇON</b>	CNGA/FP-CGC - U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
<b>BORDEAUX</b>	M. LARQUEY - FP-CGC Aquitaine 26 allées de Tourny 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 81 71 51 M. MARCHOU -15 allée Elisée Reclus 33120 ARCACHON - Tél. 05 56 83 27 74
<b>CAEN</b>	M. BRUNEL - rue de l'Eglise - 14112 PERIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
<b>CLERMONT</b>	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16
<b>CRETEIL</b>	Mme LECLERCQ - 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mme PONCET - Tél- 01 43 24 86 33 – Mail <a href="mailto:alponcet@yahoo.fr">alponcet@yahoo.fr</a>
<b>DIJON</b>	Mme CHERRIER-CHAUDAT - 3 bis rue de la Prévôté - 21000 Dijon - Tél.0380701717 M. LE PILLOUER -Michel 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél.0385473390
<b>GRENOBLE</b>	M. LAQUA CGC-74. Tél. 06 86 76 72 58
<b>LILLE</b>	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 55 rue Pascal - 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 44 33
<b>LIMOGES</b>	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81
<b>LYON</b>	M. COUEGNAT - 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16
<b>MONTPELLIER</b>	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16 Mme DEROUINAU - 6 ch. Champ Juvénal - 34170 CASTELNAU LE LEZ - Tél.0467793700
<b>NANCY-METZ</b>	M. ISSELE - 2 rue de Clairlieu 54230 CHALIGNY - Tél. 03 83 47 21 59. Mail. <a href="mailto:p-j.issele@ac-nancy-metz.fr">p-j.issele@ac-nancy-metz.fr</a>
<b>NANTES</b>	M. VALLIET - La Simonnière 44850 LE CELLIER - Tél. 02 40 25 04 28
<b>NICE</b>	CNGA/FP-CGC, U.D.-CGC, 81 rue de France - 06000 NICE - Tél. 04 93 88 86 88
<b>ORLEANS-TOURS</b>	Mme QUERON - Le petit bois de Lée 37530 AMBOISE Tél . 06 75 91 37 84 M. LAPLANCHE - 52 rue Descartes - 37300 JOUE-LES-TOURS - Tél. 02 47 53 89 97
<b>PARIS</b>	Mme FROMAGER - 7 rue Jules Dumien 75020 PARIS - Tél 01 43 61 37 05 Mail. <a href="mailto:n.fromager@free.fr">n.fromager@free.fr</a> Mme FULCRAND - Mail. <a href="mailto:rims@netcourrier.com">rims@netcourrier.com</a>
<b>POITIERS</b>	M. PELLETANT - 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 M. SAVATTIER – 24 rue Rabelais 86000 POITIERS - Tél. 06 60 62 02 12 Mail <a href="mailto:m.savattier@wanadoo.fr">m.savattier@wanadoo.fr</a>
<b>REIMS</b>	Mme DIEU - 11 rue Saint Vallier, Chamarandes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08
<b>STRASBOURG</b>	Mme KOWES-GAST - 11 rue de la Vallée 67140 BARR - Tél. 06 62 74 84 78 M.A. MEYER - 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
<b>TOULOUSE</b>	Mme AUGÉ-SCHIRA - 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
<b>VERSAILLES</b>	Mme GAILLARDON – CNGA-CGC 63 rue du Rocher 75008 PARIS - Tél. 06 67 93 32 91 Mme JARRIGE - Tél. 01 46 38 13 68 - 06 23 80 23 08 - Mail. <a href="mailto:cvjarrige@club-internet.fr">cvjarrige@club-internet.fr</a>